

PROJET DE RÉHABILITATION DES TOURS LEBON LAMARTINE



Le quartier Lebon-Lamartine fait l'objet d'un vaste projet de réhabilitation et d'aménagement urbain, qui concerne notamment les quatre tours d'habitation de la cité Lebon Lamartine.

Après plusieurs ateliers de concertation qui ont permis d'affiner le projet, le vote des locataires a eu lieu avec un taux de réponse à **90%** positif.

Vous trouverez dans ce document les résultats du vote concernant la réhabilitation des tours Lebon Lamartine

Le vote des habitants

Chers et chères locataires,

Après la construction du bâtiment Candon, la transformation de notre quartier a pris corps avec le « grignotage » d'une première barre, pour faire place aux aménagements que nous avons pensé et rêvé ensemble : un quartier pour tous et toutes, un poumon vert, de logements, d'activités et de services publics, pensé avec celles et ceux qui y vivent et qui le font vivre au quotidien, adapté aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce nouveau quartier, nous avons voulu ensemble que les quatre tours que vous habitez restent un point de repère emblématique. Réfection des façades, nouveaux balcons très généreux, rénovation des appartements, changement des ascenseurs : rien n'a été laissé au hasard et 60 000 euros seront investis en moyenne dans chacun de vos logements.

Ce plan ambitieux, nous l'avons construit ensemble lors de la concertation que nous avons mis en place en lien avec la ville. Le vote d'aujourd'hui est un point d'étape essentiel qui nous permet de lancer les travaux. Il ne clos pour autant pas la concertation et vous continuerez d'avoir voix au chapitre jusqu'à la fin des travaux. Au-delà des temps dédiés à la concertation et de la maison des projets (qui reste ouverte tous les lundis et mercredi), n'hésitez pas à mobiliser votre amicale des locataires, partie prenante du comité de concertation locative organisé maintenant tous les deux mois.

Merci pour votre confiance et votre engagement,

*Antonin Cois
Vice-Président de Valdevy*



Vue des façades après réhabilitation

Le vote

Engager un programme de réhabilitation suppose de consulter l'ensemble des locataires pour inviter chacun à se prononcer sur la réalisation de l'opération.

Un dossier de consultation a ainsi été remis à tous afin de soumettre au vote les travaux envisagés dans les logements et les parties communes.



LES RÉSULTATS DU VOTE LOCATAIRE

La participation a été au rendez-vous !

196 locataires se sont exprimés, soit 70 % !

90% des locataires ont voté en faveur de la réalisation du projet de réhabilitation

Des résultats qui sont proches sur les 4 tours

• 1 rue Lamartine

47 bulletins de vote reçus avec 44 locataires favorables aux travaux et 3 locataires non favorables aux travaux.

• 23 rue Lamartine

49 bulletins de vote reçus avec 41 locataires favorables aux travaux et 8 locataires non favorables aux travaux.

• 19 rue Lamartine

39 bulletins de vote reçus avec 35 locataires favorables aux travaux et 4 locataires non favorables aux travaux.

• 27 rue Lamartine

61 bulletins de vote reçus avec 57 locataires favorables aux travaux et 4 locataires non favorables aux travaux.



CALENDRIER DU VOTE

Le vote locataire a eu lieu du 11 décembre 2023 au 31 janvier 2024



CONDITIONS DU VOTE

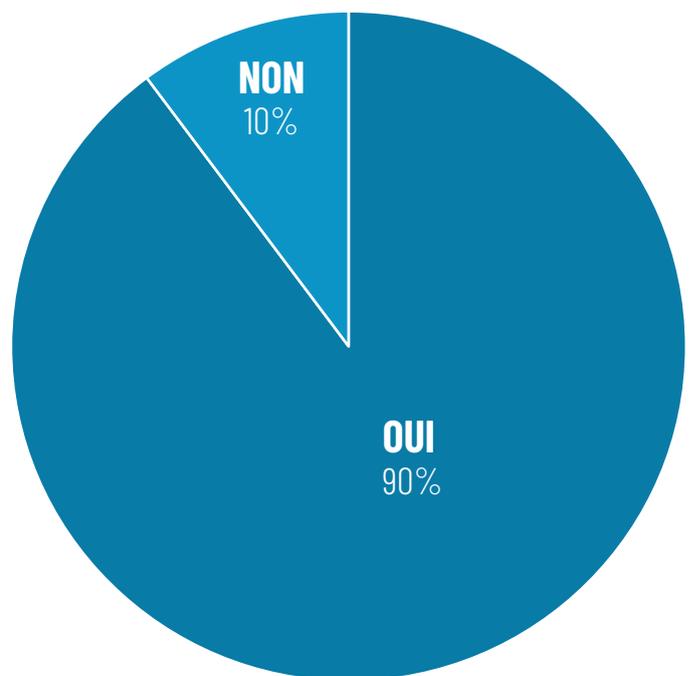
La validation du vote, et donc des travaux, était soumis à plusieurs conditions :

- un taux de participation d'au moins **50 %** de l'ensemble des locataires
- des réponses favorables à minima de **50 %** des votants



Validation des travaux

Compte tenu des résultats positifs du vote, les travaux auront lieu sur l'ensemble des logements des 4 tours



Prochaines étapes

On en est là !

31 janvier 2024
Fin du vote habitant

Lancement de l'appel d'offres

Désignation entreprise
Date à venir

Réunion publique

Date à venir
Présentation des entreprises qui interviendront dans les logements

Etat des lieux de l'ensemble des logements

Début des travaux

Durée des travaux
2 ans

Fin des travaux
2^{ème} semestre 2026

Pour vos questions

Valérie Pelletier
Coordinatrice locataires
01 84 77 17 63